

Au Sénat, Gilles Roussel appelle « à faire sauter le verrou » du statut de grand établissement

Paris - Publié le mercredi 18 octobre 2017 à 16 h 04 - Actualité n° 104284

« La loi devrait faire clairement sauter le verrou qui depuis 2013 limite aux seules institutions historiques la possibilité de se constituer en grand établissement alors que la forme juridique pourrait convenir à d'autres regroupements, sur le modèle réussi de l'Université de Lorraine », déclare Gilles Roussel, président de la CPU à l'occasion d'une audition devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 18/10/2017.

Il revient sur le projet de loi d'habilitation dont le Parlement devrait être saisi prochainement, et qui comporte une disposition visant à assouplir le cadre et la gouvernance des regroupements. Pour Gilles Roussel, il faut aller plus loin : « le seul instrument qu'est l'expérimentation d'un cadre dérogatoire pendant 10 ou 15 ans ne répondrait pas aux besoins de l'ensemble des établissements, car la gouvernance optimale que requiert la compétitivité internationale ne peut être subordonnée à une échéance aussi lointaine dont l'issue est par nature incertaine ». Il appelle les sénateurs à « ce que ce rendez-vous législatif ne soit pas une occasion manquée d'atteindre ces objectifs ».

Le président de la CPU interpelle les sénateurs sur trois principaux sujets :

- Le PLF 2018, qui « ne peut être en l'état considéré à la hauteur des enjeux, car il ne tient pas compte de l'accroissement important du nombre d'étudiants. Sur ce point, les universités seront attentives aux corrections qui pourraient y être apportées lors de la discussion du PLF au Parlement ».
- La concertation sur l'accès au premier cycle universitaire et le futur projet de loi, « dont la réussite dépend de la stratégie et de la volonté réformatrice de l'État », et doit « s'articuler avec celle du baccalauréat en discussion à partir de janvier 2018, et pour laquelle la CPU sera une force de propositions ».
- L'immobilier : « La CPU sera attentive à ce que, dans le débat budgétaire qui s'ouvre comme dans la mise en œuvre du Grand plan d'investissement annoncé par le Premier ministre, le sujet de la valorisation des campus universitaires soit abordé et fasse l'objet d'avancées concrètes ».

Interrogé sur l'articulation des universités avec leur territoire, il indique que la CPU « est favorable à la mise en place d'objectifs pour les universités en matière d'accueil des jeunes issus de milieux défavorisés et de jeunes issus de leur territoire, afin de remplir leur rôle social ». Il ajoute que le maillage territorial fait partie des réflexions en cours. « Mais sur cette question, on a un dilemme : comment permettre aux universités se projeter dans des endroits plus ruraux, tout en assurant le lien formation / recherche qui nécessite des laboratoires, etc. ? »

Inscrire dans la loi la compensation des charges de l'État aux universités

Au sujet du PLF 2018, si Gilles Roussel se félicite que « pour la première fois depuis que les universités sont passées aux responsabilités et compétences élargies, le gouvernement décidé de compenser le coût du glissement vieillesse technicité dont la charge était jusqu'alors intégralement transférée aux universités. Parallèlement, le PLF prévoit de compenser les charges résultant de la responsabilité de l'État, notamment le PPCR et la déprécarisation de certains personnels ».

« Si nous ne pouvons que nous féliciter du tournant que représente pour l'État le fait de compenser les charges induites par ses propres décisions, la raison commanderait d'entériner enfin ce changement de paradigme budgétaire en inscrivant dans la loi le principe de compensation intégrale des charges transférées par l'État aux universités », ajoute-t-il.

Accroître les moyens de l'ANR

« Notre recherche doit être plus soutenue en offrant de l'autonomie à nos chercheurs et des moyens à la recherche fondamentale. Cela suppose, en particulier, d'accroître les budgets de fonctionnement de nos laboratoires, mais il faut également donner à l'Agence nationale de la recherche les moyens d'accroître sensiblement les taux de succès aux appels à projets aujourd'hui ridiculement bas, et augmenter le préciput au niveau de celui des appels à projets européens ».

Réformer l'accès à l'université

Gilles Roussel fait référence au « nouveau pacte pour l'enseignement supérieur » proposé par la CPU, « comprenant l'introduction de prérequis prescriptifs adaptés à chaque filière ».

« Nous préconisons un mode de sélection par une forme de prérequis, mais qui ne soit pas une sélection sèche. On la veut prescriptive, pour que chaque jeune ait une proposition », précise-t-il par la suite.

Selon lui, « les universités ont la volonté d'engager les transformations nécessaires à une échelle capable de répondre aux besoins exprimés par toute la société :

- en adaptant leurs formations de premier cycle à la diversité des publics et des profils de personnes désirant se former tout au long de la vie,
- en développant des filières plus professionnalisantes, parfois plus courtes,
- en organisant des modules avant l'entrée en licence pour celles et ceux qui veulent étudier, mais ne disposent pas encore des prérequis. »

Gilles Roussel évoque aussi la piste d'une meilleure articulation avec les lycées.

« Nous réfléchissons à mieux faire en sorte que les conseils de classe donnent plus d'infos pour l'accès à l'enseignement supérieur, avec des critères autour de l'acquisition de compétences sur des blocs disciplinaires ; ou plus générales sur des compétences transversales comme l'autonomie. Et ce afin de voir et décider si l'étudiant peut réussir en licence générale ou si on doit lui proposer un accompagnement particulier ».

« Il ne faut pas jeter APB ! »

Interrogé par les sénateurs sur les « recalés d'APB », le président de la CPU indique que « ce sont quasi uniquement des bacheliers issus de filières technologiques et professionnelles, et ce n'est pas à l'université que ces jeunes souhaitent aller. La CPU n'y peut rien ! Mais il est vrai qu'il y a une vraie question à se poser autour de la formation qu'on propose à ces jeunes qui répondent à leurs compétences et aux enjeux de formation ».

Concernant APB, il reconnaît que « son problème majeur est qu'il est un outil d'affectation et pas d'orientation », mais invite à « ne pas jeter l'outil APB ! »

« Il ne faut pas dire que c'est moins bien qu'avant, où on avait des queues interminables d'étudiants devant les universités, et que là aussi certains restaient sur le carreau. En revanche, on souhaite que la réforme nous permette d'expliquer pourquoi tel ou tel jeune n'a pas été pris dans telle filière. Aujourd'hui face à des parents, on en est incapables ».

Gilles Roussel



Email : Gilles.Roussel@u-pem.fr

Téléphone : 01 60 95 70 02

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président	Décembre 2016	Aujourd'hui
Réseau national des Espé Président du conseil d'orientation scientifique	Janvier 2016	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président	Janvier 2012	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président	2011	2012
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice	2007	2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Ecole Normale Supérieure Diplômé		
Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student	1991	1994

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - MàJ le 15/12/16 à 12:09

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »